

IMMIGRÉS DE FORCE

L'histoire de ces Indochinois, réquisitionnés par la France dès 1939, n'avait jamais été révélée.

Encore une saloperie que la France coloniale a fait subir à ses « indigènes » ! Sauf que celle-là s'est produite sur le sol de métropole. Et que personne n'en a jamais parlé. En 1939, à la déclaration de la guerre, le gouvernement fit venir 20 000 Indochinois de sa lointaine colonie afin de remplacer dans les usines d'armement les ouvriers partis au front. Contrairement aux tirailleurs (immortalisés par le film *Indigènes*), le recrutement de ces ouvriers s'effectua principalement de force. Dans chaque village, des quotas établissaient le nombre de jeunes à embarquer. Lorsqu'une famille possédait au moins deux garçons de plus de 18 ans, l'un des deux devait partir sinon le père se retrouvait en prison. Transportés à fond de cale vers Marseille, ces hommes furent logés dans des camps spéciaux, encadrés par des sergents de l'armée coloniale à la retraite. À peine un regard de travers, c'était 6 jours de cachot, agrémentés de coups de cadouille (bâtonnet de bambou très en vogue dans les colonies). Les chefs de camps pillaient les réserves de nourriture pour les revendre au marché noir. Pendant ce temps, les prisonniers partaient travailler dans les usines de fabrication d'obus.



En juin 1940, avec la défaite, on aurait dû les renvoyer dans leur pays. Seuls 5 000 d'entre eux eurent cette chance.

Les 15 000 autres restèrent bloqués en métropole. Le service du ministère du Travail dont ils dépendaient, qui répondait au doux nom de Service de la main-d'œuvre indigène (MOI, qui n'a rien à voir avec les FTP-MOI), les employa alors à des travaux de routes ou de forêts, ou vendit leur force de travail à des entreprises privées. Leur rémunération ? À peine quelques francs par jour, contre 50 à 80 francs pour un ouvrier français de l'époque. Ce scandale dura bien après la Libération. Le rapatriement de ces malheureux ne commença qu'en 1946 pour s'achever en 1952. Un millier d'entre eux firent le choix de rester en France. Qui a jamais entendu parler de cette page peu brillante de l'histoire patriotique ? Personne. Du travail obligatoire pendant la guerre, les Français n'ont retenu que le STO. Certes, ce n'était pas drôle d'aller bosser chez les nazis, mais on était payé. Au même tarif que l'ouvrier allemand.

Le 23 février 2005, il s'est trouvé 40 représentants du peuple français (les 537 autres étaient absents de l'hémicycle) pour voter une loi imposant aux enseignants des collèges et lycées d'inculquer à leurs élèves « le rôle positif de la présence française outre-mer ». Ces quarante-là, on les enverrait bien bosser gratos un mois dans un champ, logés sous une tente Décathlon, à se nourrir de nouilles froides. Mais vous trouvez peut-être la peine trop légère ?

Pierre Daum

Pour en savoir plus : Immigrés de force, les travailleurs indochinois en France (1939 - 1952), de Pierre Daum, éditions Actes Sud.